

# La réforme des pensions est jugée trop mâle

■ Les Femmes CDH vont rencontrer Elke Sleurs sur la notion de “métiers lourds”.

Lundi prochain, plusieurs associations, emmenées par les Femmes CDH et leur présidente, Dorothée Klein, vont rencontrer la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Elke Sleurs (N-VA). Leur lobbying est très clair : ces associations veulent que le gouvernement fédéral tienne compte de la dimension du genre dans les discussions sur les métiers pénibles, notamment, dans le cadre du report de l'âge de la pension à 67 ans.

Aux côtés des Femmes CDH dans ce dossier, on trouve notamment “Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes”, le Conseil wallon pour l'égalité des hommes et des femmes (CWEHF) et le Conseil des femmes francophones de Belgique.

Pour rappel, la “suédoise” a demandé aux partenaires sociaux de définir des critères objectifs pour établir la liste des métiers considérés comme “lourds”. Mais cette notion s'applique essentiellement aux métiers physiques et masculins de l'industrie et de la construction.

Pourtant, beaucoup d'aides ménagères, familiales, d'aides soignantes dans des maisons de repos, les éducatrices dans les institutions, etc., réduisent souvent spontanément leur temps de travail vu la pénibilité de leurs activités professionnelles sans pour autant figurer dans les métiers considérés comme pénibles, notent encore les associations.

Leur constat : si on n'y prête pas attention, ces femmes seront les grandes perdantes des négociations actuelles entre partenaires sociaux puisqu'elles réduisent ainsi le montant de leur pension.

Il est donc demandé à Elke Sleurs de veiller, en tant que secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, à une approche équilibrée de la pénibilité au travail qui tienne compte de la situation des personnes quel que soit leur sexe.

L'analyse est fine : les Femmes CDH et leurs alliés demandent que la définition de la pénibilité des tâches prenne en compte l'accumulation de conditions inadaptées au bien-être. “Le cas typique pourrait être celui de la travailleuse dans un grand magasin qui éprouve des difficultés physiques liées au soulèvement

régulier de petites charges (tendinite...), qui connaît de la précarité dans sa situation de travail (contrats courts, intérim...), des difficultés psychosociales dues au type de travail, etc.”, ont expliqué les associations dans un courrier adressé à Elke Sleurs en novembre.

## Appliquer le “test genre”

Les associations qui débarqueront au cabinet Sleurs lundi demandent aussi à la secrétaire d'Etat de veiller à l'application du “test genre”. Ce test consiste en l'évaluation de l'impact des projets législatifs et réglementaires sur la situation des femmes et des hommes. Mais il reste lettre morte alors qu'il s'agit, tou-

jours selon les Femmes CDH et les organisations qui les soutiennent, d'une obligation légale.

Parallèlement au dossier “Pension”, les associations estiment qu'une réflexion similaire devrait être menée au niveau des maladies professionnelles, puisque seulement 8,5 % des travailleurs indemnisés dans le secteur privé

pour incapacité permanente sont des femmes.

F. C.

**De nombreuses travailleuses réduisent spontanément leur temps de travail vu la pénibilité de leurs activités.**